

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

*EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL*

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, Patrick LARRAY, Sylvie DENIS, LACOUR Danielle, AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, RIVIERE Mickaël.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Jean-Marc SCHIMITZ (à Jean-Marc HETSCH)- GASDON Maxime (à Danielle Lacour).

Absents : Magali BOULLIER- SEIGNERET Ludivine- Mickaël GOUJON.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : FESSY Véronique.

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2023.

VOIRIE 2023 :TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, rappelle que, par la délibération du 18 Juillet 2023, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise EUROVIA pour un montant de 37 50,00 € H.T., soit 44 460,00 € T.T.C en vue de la réalisation des travaux de voirie 2023.

Il informe que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur le Chemin du Prugnier. Le montant de ces travaux s'élèverait à 620 € HT, soit 744 € TTC d'après le devis d'EUROVIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces travaux supplémentaires pour un montant de 620 € H.T ., soit 744 € TTC, portant ainsi le montant total des travaux de Voirie 2023 à 37 670 € H.T., soit 45 204 € T.T.C.

FAIT à PRADINES, le 26 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Le Maire,
Charles BRUN